

Décès

Si vous devez faire face au décès d'un proche, plusieurs démarches administratives doivent être suivies.

Demander un acte de décès en ligne



Pour toute demande au format papier, utilisez le formulaire ci-dessous.

Démarches suite au décès



Déclaration du décès aux organismes



TÉLÉCHARGER



[demande-acte-etat-civil.pdf - \(72Ko\)](#)



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN B.P. 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 92 97 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/services-en-ligne/actes-administratifs/decès-415.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser